

DEMOCRATIE-INFO

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION NE S'USE QUE QUAND ON NE S'EN SERT PAS. N° 85 9e Année ISSN 1253-4706

Le bulletin bimestriel de SOS DEMOCRATIE AUX COMORES

LES MORTS AUX COMORES N'ONT PAS D'IMPORTANCE

Janvier-février-8 mars 2005 / France :1,5 euro Comores :300 FC



Éditorial par Abdou Rahamane AHMED, président de SOS Démocratie Comores

Dans la plupart des pays du monde, l'État, détenteur de la souveraineté publique, par le jeu des élections, est le garant de la sauvegarde des intérêts et du respect dus aux citoyens et doit, en permanence, rendre compte de ses décisions et de ses actes à de l'opinion publique. Dans ce contexte et pour assurer cette sauvegarde, il est d'usage que les Nations développent tous les moyens diplomatiques dont elles disposent pour libérer les citoyens pris en otages. Dans le même temps, les autorités de ces pays rendent de façon traditionnelle et régulière, hommage à leurs citoyens héros, victimes ou décédés au service de la Patrie.

Mais que se passe-t-il, lorsque ce genre de problèmes douloureux se pose aux Comores, et comment interviennent les responsables en place, qu'il s'agisse des autorités de l'Union des Iles Comores ou de celles de l'Île autonome d'Anjouan ?

Car des difficultés surgissent très très souvent. En effet, des centaines de personnes perdent leur vie en essayant de rejoindre Mayotte à partir de l'île d'Anjouan, de Mohéli et de la Grande-Comore. Les autorités comoriennes n'ont jamais dénoncé le visa Balladur (visa délivré par le Consulat français aux personnes désireuses de se rendre à Mayotte, « territoire français »). De plus, les services consulaires se montrent pointilleux voire rétifs. Cette situation confuse conduit à une certaine « clandestinité », à des emprisonnements et même à des exactions pouvant conduire au décès pur et simple. Devant cet état de fait inquiétant qui se développe en importance (nombre des victimes), les Autorités comoriennes restent passives : Elles ne protestent pas, ne recherchent pas les victimes, ne négocient pas la mise en place de formalités simplifiées, en fait, elles se désintéressent totalement **des drames** humains qui frappent leurs propres citoyens ! Interrogé par le journal Le Figaro, le président Azali réagit en ces termes « ...je n'ai pas de solution à apporter à ce problème » **Un Collectif pour l'abrogation du visa Balladur existe – rejoignez-le !**

Entre décembre 2004 et janvier 2005 (mois de sacrifice musulman), des enfants disparaissent à La Grande-Comore et à Anjouan. Comme par hasard, le jeune Nomane DANY est tué par balle parce qu'il a eu le tort de marcher torse nu près du palais présidentiel de Barakani à Anjouan. L'enfant de 2 ans Nafouz ALI BOURA est trouvé mort après sa disparition avec des traces de blessures sur la tête, provoquées par un objet tranchant Aucune enquête sérieuse n'a été ouverte pour ces deux cas. Le militaire qui aurait tiré sur ce civil innocent garde son poste et reste couvert par sa hiérarchie. A La Grande-Comore, les gendarmes comoriens culpabilisent les parents venant déclarer la disparition de leurs enfants, les accusant même d'«avoir caché leurs enfants ». Aucune plainte n'est prise en compte , aucune enquête n'est ouverte ce qui confirme que les autorités comoriennes et anjouanaises considèrent que la vie des citoyens de leur nation n'a aucune importance, pas plus qu'un animal, semble-t-il ! Elles préfèrent ignorer le sort des êtres humains dont elles ont la charge pour rester au pouvoir et maintenir des dictatures qui deviennent de plus en plus inhumaines.

Nous devons dénoncer publiquement ces faits insoutenables et présenter nos protestations à l'ONU pour qu'elle assigne de façon instantane ces autorités à respecter leurs obligations et leur demande de protéger leurs citoyens et de veiller à ce que tous les individus ayant commis ou cautionné des meurtres ou des violations des droits humains , tels qu'ils sont précisés aux articles 1 et 2 de la Déclaration Universelle des Droits de L'homme signée en 1948, soient traduits en justice .

Directeur de la publication: ALI Damir **Codirecteur de la publication :** AHMED Abdou Rahamane

Comité de rédaction: AHMED Abdou Rahamane, Mohamed HACHIM, AMIR Salim,

ABDEREMANE Naoufal, ALI Damir Tél : 06.61.60.18.50 ou 06.60.11.81.90 – Fax : 01.47.46.99.54

Imprimerie : HORLOGE COPIE – 3 Rue BRANTOME -75003 Paris

Commission Paritaire: 1001G 79034 SOS DÉMOCRATIE – 92504 RUEIL-MALMAISON CEDEX

E-mail: SOSDemocratieComores@wanadoo.fr

INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...

6 janvier: le jeune lycéen Nomane DANY originaire du village de Barakani Ya Ouani, a été tué par balle par un des militaires qui garde le palais du président de l'île Autonome d'Anjouan.

La nuit, alors qu'il a pris un chemin non loin du palais présidentiel, torse nu et sans arme; l'un des gardiens a tiré sur lui sans sommation. Il est décédé sur place. Emmené à l'hôpital, les médecins n'ont fait que constater son décès.

Nous devons réunir nos efforts pour exiger des responsables anjouanais l'ouverture d'une enquête et que le coupable soit jugé selon les règles d'équité internationalement reconnues.

13 janvier: le ministre de l'Intérieur de l'île autonome d'Anjouan a ordonné à Radio Dzialandzé Mutsamudu, principale station privée de l'île Autonome d'Anjouan, de suspendre son journal d'information « *jusqu'à nouvel ordre* ».

Cette injonction fait suite à l'intervention des médecins en grève, désireux de s'expliquer sur les motifs de leur mouvement. Elle a pour objet d'affaiblir la diffusion d'une information pluraliste et se rapproche de façon inquiétante d'une volonté de censure. Pourquoi cette radio n'est autorisée à diffuser que les informations internationales ?

A la suite des réactions de plusieurs organisations de défense des droits humains, particulièrement SOS Démocratie et reporters Sans Frontières, cette mesure de suspension a été levée le 29 janvier 2005.

16 janvier: Nafouz ALI BOURA, un enfant de 2 ans qui jouait sur la véranda de la maison familiale, a disparu vers 18 heures. Il a été retrouvé mort vers 23 heures dans son quartier de Lazar à Mutsamudu.

Les médecins qui ont constaté son décès ont remarqué des blessures sur la tête provoquées par un « objet tranchant ». Les gendarmes et les policiers anjouanais n'ont pas participé aux recherches entamées par les riverains. Il n'y a pas eu d'investigations et aucune enquête n'a été ouverte sur ce décès suspect.

SOS Démocratie demande l'ouverture d'une enquête judiciaire. S'il s'avère que c'est un assassinat pour des raisons de sacrifice humain, comme l'affirment certains témoignages, les auteurs doivent être poursuivis par la justice, d'autant que cette triste affaire relève directement de l'application des dispositions de la déclaration universelle des droits des enfants.

17 janvier: Le Syndicat National des Instituteurs Comoriens (SNIC) et le Syndicat des Enseignants Comoriens ont déclenché une grève illimitée pour réclamer le paiement des arriérés de salaires de novembre et décembre 2004.

Ces syndicats refusent les propositions du gouvernement qui tendent à les intégrer dans la dette intérieure de l'Union des Comores. Ceci n'était pas acceptable pour ces enseignants du primaire et du secondaire. Après plusieurs négociations, certaines de leurs revendications ont été satisfaites.

28 février: au cours d'une manifestation des lycéens, les militaires de l'île Autonome d'Anjouan ont tiré avec des balles réelles. Un jeune de 25 ans Assane Bacar revenu de la pêche a été tué par un militaire qui a tiré parce que ce jeune homme a refusé d'enlever les barricades érigées par les manifestants.

D'autres victimes de la brutalité policière et militaire ont été recensées: un jeune élève de 18 ans, Damir Mohamed Azihar a été blessé par balle sur l'épaule et un garçon de 12 ans aurait été également blessé par une balle perdue dans son village de Moimoi.

Protester collectivement contre ces exactions et exiger des autorités de l'île autonome d'Anjouan qu'elles ouvrent une enquête pour arrêter le militaire coupable de cet assassinat. Exhortez ces responsables politiques à respecter le droit de grève des fonctionnaires non payés et les droits de manifestation pacifique. Le pouvoir de cette île Autonome, ne doit pas profiter de n'importe quelle occasion pour réprimer ses opposants politiques et procéder à des arrestations arbitraires.

7 mars: une barque de fortune partie d'Anjouan a chaviré le lendemain dans les eaux territoriales de Mayotte. Sur 43 personnes à bord, il n'y a eu que 7 rescapés et trois corps seulement ont été trouvés. Il y a eu donc 36 morts. Des acci-

ents de ce genre sont devenus monnaie courante dans cette île. Un Collectif pour l'Abrogation du visa Balladur est créé à Paris après ce carnage. Un communiqué de presse est diffusé, nous avons l'intention de mener d'autres actions, écrivez-nous afin de nous permettre de constituer un dossier recevable par les autorités françaises.

« ÉCHO DES ILES COMORES », c'est chaque Samedi de 19h30 à 20h30 sur 106.3 FM. C'est une information libre et des passages musicaux. Sur INTERNET: www.rfpp.net
RETROUVEZ CETTE EDITION ET LES PARUTIONS ANTERIEURS SUR www.comores-online.com/sos-democratie

ABONNEZ - VOUS au bulletin DÉMOCRATIE INFOS

Nom.....Prénom.....Adresse.....
.....Code Postal.....Ville.....

OUI, je m'abonne au bulletin DÉMOCRATIE INFO pour une année et je joins un chèque de 15 € à l'ordre de SOS DÉMOCRATIE.

Fiche à renvoyer à : SOS DÉMOCRATIE AUX COMORES B.P.131—92504 RUEIL MALMAISON CEDEX

Association de Défense des Droits de l'Homme

Bulletin publié à 500 exemplaires